

Appel à contribution

« *Vivre et travailler en 2030* »

Comme nous le ressentons tous chaque jour, le monde va de plus en plus vite. L'année 2030, c'est presque demain... Aussi, il faut disposer d'un temps d'avance, le gagner et le garder. C'est pourquoi Alliancy, le mag se livre à cet exercice prospectif.

Nous lançons donc un grand appel à contribution à tous les innovateurs et visionnaires pour intervenir dans notre **hors-série rédactionnel " Vivre et travailler en 2030 "**, à paraître en septembre 2015. Réalisé en partenariat avec le groupe Schneider Electric, ce projet a pour ambition d'imaginer le monde de l'homme connecté en 2030 :



1/ Dans ses usages... Illustrer la vie d'un individu en 2030 dans sa vie « globale », c'est-à-dire autant dans sa vie quotidienne que professionnelle ou dans le monde éducatif (mobilité, habitat, santé, éducation, travail, bien-être, loisirs...).

2/ Dans ses outils... Anticiper les technologies qui supporteront ces usages tant au niveau des applications, que des objets connectés du quotidien ou des grands systèmes (réseaux et infrastructures) qui les supportent...

3/ Dans ses business models... Prédire quels métiers vont apparaître/disparaître, quels acteurs seront encore en place, quelles typologies d'entreprises apparaîtront ou disparaîtront... De nouvelles formes de travail émergeront-elles ?

C'est l'occasion pour vous de prendre part à notre magazine et de mettre en avant votre vision de la vie en 2030. Tout le monde peut proposer un article. Pour sa sélection, le comité de lecture ne s'intéressera qu'à la qualité des thèmes et des textes.

Pour en savoir plus : http://www.alliancy.fr/appel-a-contributions_vivre-en-2030

Les règles de votre contribution :

- Pensez bien que nous sommes en 2030.
- Votre texte doit faire entre 3 500 et 6 000 signes (espaces compris).
Mise en forme : la plus simple possible ! Aucun texte en majuscules, pas de souligné, le gras et l'italique sont autorisés, interligne normal, marges normales, police de caractère : Arial 12.
- Chaque contribution doit être OBLIGATOIREMENT signée par une seule personne ou un groupe de personnes (toutes citées) ; elle doit être illustrée de la photo de cette personne à minima (photo haute définition si possible à remettre avec le texte) ; et être accompagnée d'une courte biographie.
- Surtout, n'oubliez pas de citer vos sources : vous pouvez évidemment faire référence à des études ou autres, mais précisez-le. Si vous souhaitez illustrer vos propos (une seule illustration autorisée), elle doit également être en HD (pour parution « papier »).
- Vous devez posséder tous les droits de diffusion des articles que vous nous concédez.
- Les études de cas sont autorisées, mais ne doivent absolument pas avoir pour vocation de réaliser du lobbying en faveur d'une entreprise ou d'une organisation.
- Les articles déjà parus sur des blogs ou dans la presse seront refusés, de même que les articles à contenu publicitaire.
- Toutes les contributions n'ayant pas été sélectionnées pour la version papier de ce hors-série seront publiées sur notre site (www.alliancy.fr) dans la rubrique « Vivre et travailler en 2030 » (appellation non contractuelle).
- Nous nous réservons le droit de réajuster vos articles pour qu'ils rentrent dans le cadre de notre ligne éditoriale. Vous en serez informé par email et aurez un droit de regard sur les modifications.
- Aucun texte ne donnera lieu à rétribution.

Les grandes étapes :

- *Remise de votre contribution : au plus tard le 29 mai 2015 minuit*
- Sélection faite pour parution dans le hors-série : le 1er juin (*les articles non retenus seront mis en ligne sur alliancy.fr entre juin et septembre.*)
- Parution de la publication : septembre 2015

Les articles sont à adresser à Marine Reillon (vivreen2030@alliancy.fr) avec les illustrations et photo en haute définition (pour print).